

Risque de rupture du barrage du Salagou :

sauriez-vous réagir ?

Le Département de l'Hérault est propriétaire du barrage du Salagou. La Préfecture de l'Hérault a mis au point le Plan Particulier d'Intervention, visant à prévenir et protéger la population :

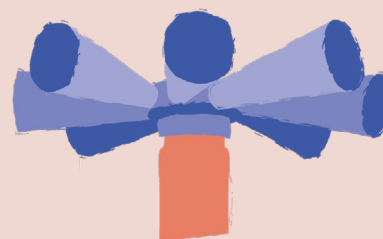


VOUS RECEVEZ UNE ALERTE

sur votre téléphone portable.
Appliquez et respectez les consignes.

VOUS DEVEZ

- Vous préparer à évacuer : réunir quelques affaires et kit de survie
- Écouter la radio ICI Hérault (ex France Bleu Hérault)
- Laisser vos enfants à l'école
- Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour sortir.



VOUS ENTENDEZ LA SIRENE

Le signal d'alerte dure 2 minutes, il est composé d'émissions sonores de 2 secondes, séparées par un intervalle de 3 secondes.

VOUS ENTENDEZ LA FIN D'ALERTE Un son continu de 30 secondes

Pour recevoir les messages d'alerte du Département, inscrivez-vous sur la page : <http://www.salagou.annuaire.cedralis.fr>

